

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025

Délibération n° 2025/05/7

Date de la convocation : 16 mai 2025	La séance débute à 18h00 et se termine à 19h20	Acte exécutoire à compter du : 23 mai 2025	Affichée en Mairie le : 23 mai 2024
---	--	--	---

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 19

Étaient présent(e)s (19)

M. FOURNIER Lionel, Président	Mme OUTOMURO Clotilde	M. PELTIER Xavier
M. RISSER Charles	Mme KEUVREUX Anita	Mme GATTO Josiane
Mme WAGNER Veronica	Mme COLOMBEY Fabienne	Mme INTERRANTE Rose Marie
M. NOBILE Didier	M. CHARO Michel	M. VILLA Victor
M. MARRELLA Vincent	M. RUPPERT José	M. BEN ARIF Samir
Mme MUHLMANN Aude	Mme DA ROCHA Maria	Mme STEINBACH Danielle
M. DUMON Joël		

Étaient absent(e)s avec procuration (8)

Mme MACAIGNE Christèle procuration à M. FOURNIER Lionel
Mme KRAOUCHE Bakhta procuration à Mme DA ROCHA Maria
M. SAUDRY Thierry procuration à M. NOBILE Didier
Mme BENCI Monique procuration à Mme Veronica WAGNER
Mme BALZER Lise procuration à Mme MUHLMANN Aude
M. IORFIDA Serge procuration à Mme GATTO Josiane
Mme MOLINA Angélique procuration à M. Vincent MARRELLA
M. Jonathan DOLBEAU procuration à M. Charles RISSER

Était absent(e)s excusé(e)s (2)

M. BARBARAS Pascal
M. IAFRATE Michel

Secrétaire de séance : Mme MUHLMANN Aude

7. Participation au Fonds Départemental d'Aides aux Jeunes (FDAJ).

Le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) est un dispositif piloté par le Département de la Moselle, destiné à soutenir les jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité. Il leur permet, via un accompagnement personnalisé assuré par les Missions Locales, de construire un projet d'insertion sociale et professionnelle (formation, accès à l'emploi, mobilité, logement, etc.).

Le FDAJ est financé conjointement par l'État, le Département, et les communes ou centres communaux d'action sociale (CCAS) volontaires. Les aides peuvent être individuelles ou collectives, et sont attribuées localement par les Comités Locaux d'Attribution, en lien avec les Missions Locales.

En 2024, le FDAJ a permis d'accompagner **590 jeunes mosellans**, pour un montant total de **136 787 €** d'aides individuelles et **93 183 €** pour les projets collectifs.

Le Département propose, pour 2025, une contribution volontaire des communes de plus de 2 000 habitants, fixée à **0,15 € par habitant**.

Il est proposé au conseil municipal d'apporter le soutien de la commune au FDAJ pour 2025,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'une participation volontaire de la commune au FDAJ pour l'année 2025 ;

FIXE le montant de cette participation à **1 454,55 €**, calculé sur la base de 9 697 habitants à raison de 0,15 € par habitant.

DIT que cette somme sera inscrite au budget primitif 2025 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à verser ladite contribution au Département de la Moselle.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 23 mai 2025.
Le Maire,


Lionel FOURNIER


Secrétaire de séance

Aude MUHLMANN.
